

Courrier du Conseil d'Administration de l'Association des Réanimateurs du Secteur Privé (ARDSP) relatif à la prise en charge des PCR multiplex.

Le 23 novembre 2020,

**A l'attention de Mme Katia Julienne, Directrice générale de l'offre de soins,
et du Pr Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé.**

Madame, Monsieur,

L'ARDSP adhère totalement aux indications d'investigations supplémentaires à la recherche des agents pathogènes hivernaux telle que décrite dans la **Doctrine de test en préparation des épidémies de virus hivernaux en période de circulation du SARS-Cov-2** diffusée le 10 novembre dernier. A juste titre, vous préconisez un recours aux tests PCR multiplex à la recherche d'autres virus et bactéries atypiques.

Nous devons cependant vous alerter sur le fait que les PCR multiplex sont hors nomenclature et ne sont donc pas prises en charge par la sécurité sociale. Dans le secteur public, grâce au financement des MERRI, les laboratoires ne facturent pas cette PCR. Dans le secteur privé les laboratoires ne bénéficient pas de ces financements. Si ces examens sont prescrits, il sont **facturés aux patients, pour un montant de plusieurs centaines d'Euros. S'ils ne sont pas prescrits, compte tenu du coût imposé par la nomenclature aux patients, la qualité de la démarche diagnostique s'en trouve dégradée.**

La pandémie actuelle a mis en lumière le rôle capital des réanimations du secteur privé en France et les réanimateurs que nous sommes tiennent absolument à obtenir un traitement d'équité pour les patients, qu'ils soient hospitalisés en établissement public ou privé.

Ce problème se reproduit régulièrement et persiste des années après l'apparition de nouveaux examens même après que ceux-ci soient devenus des examens de référence. **C'est pourquoi l'ARDSP estime qu'il est indispensable d'acter au plus tôt la prise en charge à la nomenclature des PCR multiplex à la recherche des virus respiratoires et des bactéries atypiques.**

Étant donné la récurrence de ce problème, nous serions très favorables à la création d'un groupe de travail avec nos collègues réanimateurs du secteur public permettant de trouver une solution pérenne à la prise en charge des tests innovants chez tous les patients admis en soins critiques, sous réserve d'une indication validée.

Veillez agréer chère Madame et cher Professeur, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Réanimateurs du Secteur Privé – ardsp.org

- Dr Lionel LIRON, Médipôle Lyon-Villeurbanne
- Dr Anne HARDY-TAMAKOSHI, Clinique du Vert-Galant
- Dr Jean-Christophe FARKAS, Polyclinique Reims-Bezannes
- Dr William BLANLUET, Nouvelle Clinique de l'Union
- Dr Antoine VIRAT, Clinique du Pont de Chaume
- Dr Wulfran BOUGOUIN, Hôpital Privé Jacques Cartier
- Dr Adama FAYE, Clinique des Cèdres
- Dr Arnaud GALBOIS, Hôpital Privé Claude Galien
- Dr Wilfried PUJOL, Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine
- Dr Laurent GERGELÉ, Hôpital Privé de la Loire
- Dr Mathieu PAGE, Clinique Convert